

Montréal, le 10 janvier 2017

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Aux participants**

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro* à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017  
Dossier : R-3987-2016, phase 1**

---

Madame,  
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la lettre de Gaz Métro du 9 janvier dernier requérant un délai supplémentaire pour déposer ses réponses à la demande de renseignements (DDR) de la FCEI, dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Eu égard aux motifs invoqués, la Régie accorde le délai demandé et attendra le dépôt des réponses de Gaz Métro à la DDR de la FCEI **avant 16 h aujourd'hui**. En conséquence, elle accorde également un délai à la FCEI et reporte au **16 janvier 2017 à 12 h** le dépôt de sa preuve.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml